

Incendie résidentiel



La majorité des incendies surviennent dans les bâtiments résidentiels. Si vous n'êtes pas suffisamment préparé, un incendie dans votre résidence peut avoir de graves conséquences.

1- Se protéger et se préparer

Quelques gestes préventifs simples peuvent aider à vous préparer à faire face à un incendie résidentiel.

Rédigez votre plan d'évacuation

- Préparez le **plan d'évacuation de votre maison** et partagez-le avec les membres de votre famille.

Pratiquez-vous chaque année

Testez votre plan d'évacuation chaque année et ajustez-le au besoin :

1. Dessinez un plan de tous les étages de votre résidence et indiquez les sorties possibles, et ce, pour chaque pièce.
2. Faites sonner l'**avertisseur de fumée**.
3. Procédez à l'évacuation de votre domicile et circulez à quatre pattes pour simuler une fumée importante.

4. Rendez-vous au point de rassemblement déterminé dans votre plan d'évacuation.
5. Assurez-vous que les membres de votre famille connaissent le numéro de téléphone des services d'urgence : 911.

Protégez-vous

- Installez des **avertisseurs de fumée** fonctionnels de moins de 10 ans.
- Si vous avez un garage, un appareil de chauffage à combustible ou des électroménagers fonctionnant au propane ou au gaz, procurez-vous un **avertisseur de monoxyde de carbone**.
- Remplissez votre **plan de sécurité incendie** et partagez-le avec les membres de votre famille.
- Constituez votre **trousse d'urgence de 5 jours** afin de faire face à la situation.
- Prenez quelques minutes pour remplir votre **plan familial d'urgence**.

Réduisez les risques

- Assurez-vous d'avoir accès aux sorties en tout temps en **déneigeant vos portes et fenêtres et en libérant les escaliers et les corridors**.
- Soyez vigilants lors de la **cuisson des aliments**, en particulier avec la friture. Il est préférable d'utiliser une friteuse thermostatique.
- Respectez les règles de sécurité en **matière d'électricité** et appelez un maître-électricien pour la réalisation de vos travaux.
- Munissez-vous d'un **extincteur** rangé près de la porte de sortie et assurez-vous d'en connaître le fonctionnement.
- Ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance.
- Évitez de conserver des matières combustibles en quantité importante à l'intérieur et autour de la maison.
- Gardez les objets inflammables loin des sources de chaleur.
- Durant la période des fêtes, soyez prudent avec les **sapins naturels et les décorations**.

Cigarette

- Ne fumez jamais au lit.
- Ne jetez jamais un mégot de cigarette dans une jardinière, un pot de fleurs ou une plate-bande comportant du paillis de cèdre.

Feux d'artifice

- Respectez les consignes et la réglementation lorsque vous manipulez des **feux d'artifice**.

Foyer

- Prenez les précautions nécessaires si vous avez un **chauffage au bois** et faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année. Conservez les cendres dans un contenant métallique, loin de la maison, puisqu'elles peuvent rester chaudes jusqu'à 5 jours.
- Suivez les exigences de sécurité si vous avez un **foyer extérieur**.
- Assurez-vous de respecter la réglementation lors de l'installation d'un **foyer extérieur**.
- Soyez prudents lors de l'achat, de l'installation et de l'utilisation d'un **foyer décoratif à l'éthanol**.

Gaz propane

- N'utilisez jamais une bouteille de gaz propane de plus de 10 ans.
- Assurez-vous de respecter la **réglementation de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)** lors de l'installation d'équipements fonctionnant au gaz propane et faites affaire avec un entrepreneur certifié.
- N'entreposez jamais votre **bouteille de gaz propane à l'intérieur d'un bâtiment**. Elle doit être placée à plus de 1 m (3 pi) de toute ouverture (porte-patio, porte, fenêtre, etc.), et à plus de 3 m (10 pi) d'une source d'allumage et d'une prise d'air d'un appareil.
- Protégez votre bouteille contre les dommages et ne l'utilisez jamais si elle est endommagée ou si elle a subi un choc.
- Gardez l'accès au robinet d'alimentation accessible en tout temps pour refermer cette valve advenant un incident.
- Lors de la mise en service de votre **barbecue**, vérifiez l'état des raccords et de la tuyauterie.

Gaz naturel

- Respectez les **consignes et les précautions émises par Énergir** concernant l'alimentation en gaz naturel.

2- Faire face et s'adapter

Lors d'un incendie de résidence, suivez ces quelques conseils qui vous permettront de mieux réagir à la situation.

Protégez-vous

Au son de l'**avertisseur de fumée**, sortez immédiatement, en évitant d'emprunter l'ascenseur, et suivez les consignes suivantes :

1. Touchez la porte du revers de la main avant de l'ouvrir et si elle est chaude, empruntez une autre sortie.
2. Devant l'impossibilité d'évacuer la pièce, gardez la porte fermée pour éviter un envahissement de fumée. Mettez des vêtements ou des draps à la base de la porte.
3. Vérifiez la possibilité de sortir par une fenêtre. Si l'accès intérieur à la fenêtre est trop haut, placez une chaise, un meuble ou un objet afin de grimper et d'évacuer le bâtiment.
4. Si vous êtes incapable de sortir d'une manière sécuritaire, signalez votre présence à la fenêtre avec un drap, une serviette ou un autre objet. Les pompiers viendront vous chercher.
5. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter de respirer les gaz nocifs.
6. Si vos vêtements prennent feu, arrêtez, tombez et roulez-vous par terre.
7. Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez s'il manque quelqu'un à l'appel.
8. Appelez le 911 d'un lieu sécuritaire.
9. Ne retournez pas à l'intérieur pour sauver une personne, un animal ou pour récupérer des effets personnels. Attendez les pompiers.

Jumelé ou maison en rangée

Avertissez vos voisins une fois à l'extérieur de la résidence.

Édifice à logement

Si vous habitez un édifice muni d'un système d'alarme avec des stations manuelles, tirez l'alarme à la sortie du bâtiment pour avertir les autres occupants.

3- Se remettre après un incendie résidentiel

Si vous avez dû évacuer votre domicile, attendez d'avoir reçu l'autorisation des services d'urgence avant de le réintégrer et respectez les consignes émises.

Consultez un professionnel de la santé si vous êtes blessé ou si vous avez été incommodé par la fumée.

Respectez les étapes

- Sur le site de la Croix-Rouge canadienne, consultez le **Guide sur le rétablissement à la suite d'un incendie** pour connaître les 5 étapes à suivre à la suite d'un incendie dans votre résidence.

1. Avant de commencer
2. Nettoyer
3. Aliments et médicaments
4. Dresser l'inventaire
5. Se préparer en cas de sinistre

Informez-vous

- Communiquez avec votre assureur avant d'entreprendre des travaux.

Consultez votre plan familial d'urgence

- Mettez en pratique des éléments de votre **plan familial d'urgence**, notamment pour aviser vos proches et votre employeur de votre situation.

Préparez votre trousse d'urgence

- Si vous avez utilisé du matériel provenant de votre **trousse d'urgence de 5 jours**, n'oubliez pas de la remettre à neuf.